

Circuits courts et équité sociale

Autor(en): **Paturel, Dominique**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **68 (2010)**

Heft 4: **Fractures et enjeux de la mondialisation ; Alimentation et lien social**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CIRCUITS COURTS ET ÉQUITÉ SOCIALE

DOMINIQUE PATUREL
dpaturel@supagro.inra.fr

> En France aujourd'hui, il existe des difficultés d'accès à l'alimentation de qualité pour des familles et des personnes en situation de pauvreté; d'autre part, la crise actuelle fait basculer une partie des populations des classes moyennes vers la précarité. Le dispositif d'aide alimentaire prévu par l'Europe, organisé sous la forme d'un circuit long, ne permet pas un accès alimentaire autonome aux personnes précaires. Cet article met à l'épreuve les circuits courts comme alternative à l'accès d'une alimentation de qualité pour tous et les liens à inventer avec le dispositif d'aide alimentaire.

En France aujourd'hui, il existe des difficultés d'accès à l'alimentation de qualité pour des familles et des personnes en situation de pauvreté; d'autre part, la crise actuelle fait basculer une partie des populations des classes moyennes vers la précarité;

La massification des demandeurs d'aide alimentaire transforme la nature de la demande et amène le dispositif d'aide alimentaire à ne plus pouvoir répondre. Certains cherchent des alternatives et revendiquent une alimentation de qualité. Cela pose la question de nouvelles formes de distributions alternatives et les circuits courts peuvent y participer

La caractérisation des circuits courts est de permettre le contact direct consommateurs/producteurs; cela suppose de re-localiser et re-socialiser l'alimentation. Un circuit court implique une double proximité: territoriale et relationnelle. La plus-value économique, sociale et environnementale produite, profite directement à l'espace et au tissu social local. La construction collective à travers un projet (y compris d'intérêts divergents) relève d'un type de gouvernance basée sur la négociation permanente où se réinvente le projet individuel au tamis de la démarche co-construite. La coopération, la reconnaissance sociale et politique sont au cœur de ce processus qui va produire de la cohésion sociale.

A travers l'analyse de plusieurs initiatives d'accès à l'alimentation de collectifs via les circuits courts, il en ressort trois caractéristiques qui qualifient la façon dont les circuits courts peuvent participer à la cohésion sociale: la nature du lien entre consommateurs et producteurs, le circuit-court comme projet collectif et la forme de participation, d'engagement ou d'implication. Ces caractéristiques une fois identifiées, il était intéressant de vérifier si les familles à petits budgets ou les personnes en situation de précarité y étaient sensibles et quelles pouvaient être les conditions d'émergence d'un projet circuit-court garantissant l'accès à tous.

Cela passe également par la compréhension de l'organisation de l'aide alimentaire et des situations de précarité des personnes.

1. LE DISPOSITIF D'AIDE ALIMENTAIRE

L'association française «Les Restaurants du Cœur-Les Relais du Cœur» est emblématique de la question de l'accès à l'alimentation des plus démunis. Fondée par l'humoriste et acteur Coluche le 26 janvier 1985, celui-ci va médiatiser son action au cœur des années 80. Au côté d'associations caritatives plus anciennes (Secours populaire, Secours catholique, La Croix Rouge, L'Armée du salut) les Restos du cœur font émerger une nouvelle forme de solidarité basée sur l'appel aux dons via la mise en scène médiatique. Ils obligent les pouvoirs publics à les reconnaître comme interlocuteurs. C'est la notion d'«urgence» qui propulse ce type de logique et va renforcer l'intervention sous la forme de l'aide alimentaire.

1.1. LE DISPOSITIF EUROPÉEN

En même temps que se rendent visibles ces pratiques d'aide alimentaire dites humanitaires, les politiques agricoles européennes stockent des denrées qui permettent de préserver le marché agricole. Des signes de surproduction se matérialisent et la participation à cette aide alimentaire de façon plus pragmatique se fait jour. Le dispositif d'aide alimentaire fait partie intégrante de la Politique Agricole Commune (PAC).

La communauté européenne met à disposition des Etats membres qui le demandent les excédants communautaires. Chaque Etat agrée des associations caritatives qui ont la charge d'organiser le transport, la transformation éventuelle des produits et leur distribution aux populations défavorisées.

Le dispositif européen se décline ensuite dans chaque pays participant à ce plan européen d'aide alimentaire.

En décembre 1987 (règlement n°3740/87), le Conseil européen crée le Programme Européen d'Aide alimentaire aux plus Démunis (PEAD); ce programme est considéré comme une contribution à «la lutte contre la faim» des plus démunis des pays membres de la CEE. Il a d'autre part un objectif de gestion des crises agricoles en utilisant les stocks d'intervention de produits bruts (riz, blé, lait, sucre...). La finalité est d'offrir aux pays membres, la possibilité d'utiliser ces stocks (jusqu'à ce qu'ils reviennent à un niveau normal) dans le cadre de l'aide alimentaire.

Au début des années 90 (règlement CEE n°3149/92, octobre 1992), le PEAD est modifié de façon à garantir la continuité de l'approvisionnement. Les stocks ne recouvrent pas l'ensemble des besoins et des achats sur le marché s'avèrent nécessaire. Ces modifications avaient pour objectif de s'appliquer uniquement lorsque la disponibilité de certains produits était insuffisante. En réalité, ce fonctionnement est devenu courant et banalisé et à partir de 2006 la raréfaction de certains produits dans les stocks d'intervention a amené la Commission à introduire le système d'achat sur les marchés pour maintenir le programme. Plus récemment, l'élargissement de l'Europe à d'autres pays a entraîné une forte augmentation du nombre de pauvres (par addition). La diminution du niveau des stocks liée à l'abandon d'une agriculture productiviste et cette augmentation ont modifié les équilibres entre les deux ressources: en 2008, les achats représentaient 90 % des denrées alimentaires distribuées.

Une enveloppe d'aide financière est attribuée aux pays souhaitant participer à ce programme; cette enveloppe est évaluée en fonction des besoins et des ressources de chaque pays et du taux de pauvreté. Le calcul s'appuie sur la référence statistique d'Eurostat c'est-à-dire la

part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation¹) est inférieur à 60% du niveau de vie médian de l'ensemble de la population de l'Etat membre. Le PEAD est financé par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA). Le budget est passé d'un peu moins de 100 millions d'euros en 1987 à environ 500 millions en 2009; il y aurait dans l'Union 80 millions de personnes (16 % de la population) vivant en dessous du seuil de pauvreté et 43 millions seraient menacées de pauvreté alimentaire. Selon la Commission, 13 millions de personnes auraient bénéficié du PEAD en 2007, dont 2,7 millions de Français. Ce programme est réparti entre 19 Etats membres.

1.2. LE DISPOSITIF FRANÇAIS

L'offre alimentaire est largement suffisante en quantité et en qualité et personne en France ne meurt de faim; mais il y a bien une population (environ 2,5 millions de personnes) qui ne peut accéder à une alimentation de qualité et en quantité suffisante. Il existe aujourd'hui un problème d'insécurité alimentaire; cette insécurité n'est pas générée par un manque de production ou de l'insuffisance de réseaux de distribution mais par l'insuffisance de revenus d'une partie de sa population.

Une enquête du Crédoc en décembre 2008 montre qu'un quart des ménages français estime disposer de moins de 250 euros pour finir le mois, une fois acquittées les dépenses fixes du foyer. Cette proportion grimpe à 56% pour les ménages pauvres. Parmi ces ménages pauvres, 15% déclarent des montants négatifs, ce qui signifie qu'ils s'endettent un peu plus chaque mois. Plus de la moitié se restreignent sur l'alimentation et près du quart sur les soins médicaux afin de pouvoir continuer à payer les charges de loyer, d'énergie et autres charges courantes.

Les restrictions dans le poste «alimentation» vont se concrétiser par la diminution de leur consommation de viande, de poisson, de fruits et de légumes, ou encore à sauter des repas. La structure des achats va se reporter sur les féculents, plus de lait mais moins de produits laitiers transformés et des produits sucrés. L'impact sur la santé est évident et il y aura plus de problèmes de surpoids, voir d'obésité.

L'influence de l'effet Coluche a clairement impacté l'organisation de l'aide alimentaire; la mise en place de la législation européenne est alors l'occasion de rentrer dans un processus d'attribution de l'aide via des associations caritatives auxquelles on demande de fonctionner comme des opérateurs: l'Etat français leur confie la distribution et s'engage sur des moyens. Les associations retenues comme opérateurs lors de la mise en place du dispositif d'aide alimentaire en 1987 sont Le Secours Populaire, les Restos du cœur (créé en 1985), la Fédération des banques alimentaires (créée en 1984) et la Croix rouge.

Une cellule dépendante du Ministère de l'Agriculture gère les appels de marché pour l'achat ou l'échange des produits bruts. En 2004, ces associations ont alerté les pouvoirs publics, inquiètes de la réduction des stocks européens liée à la réforme de la PAC.

Le Plan National d'Aide Alimentaire (PNAA) mis en place en 2004 a pour vocation de répondre aux besoins non pourvus par l'Europe et d'améliorer et de diversifier l'aide ali-

¹ - 1 UC pour le premier adulte du ménage;
 - 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus;
 - 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

mentaire. En 2009, la France a reçu une enveloppe de 77,8 millions d'euros du PEAD et a rajouté 71,25 millions dans le cadre du PNAA. Les besoins des associations ont concerné 64 produits.² D'autre part, les entreprises ont la possibilité de faire don de produits alimentaires ou de matériel (réfrigérateurs, camions...) ou du mécénat de compétences aux quatre associations opérateurs de l'aide alimentaire. Elles bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant (article 238 bis du code général des impôts). Certaines entreprises utilisent cette possibilité comme filière de gestion de leurs produits potentiellement «jetables», à charge pour les associations de faire le tri.

Le dispositif a évolué depuis les années 80 de la distribution de colis (ou repas) à la recherche de participation des bénéficiaires via des contreparties pour aller vers des projets d'insertion dans une démarche de cohésion sociale.

L'alimentation est alors à la fois un marqueur de la pauvreté et une variable d'ajustement dans le traitement de la pauvreté (Chiffolleau, Paturel, 2010).

2. LES INITIATIVES: LE COLLECTIF M, LE POINT DE VENTE COLLECTIF

Les circuits-courts offrent la possibilité de construire des projets d'accès à l'alimentation d'une grande diversité et notamment celui de la mixité sociale. A travers l'analyse de deux initiatives, nous chercherons à dégager ce qui permet à de tels projets de prendre en compte des familles à petits budgets, et ce, dans une approche complètement différente du dispositif d'aide alimentaire.

2.1. COLLECTIF M

Ce collectif regroupe des personnes en situation de précarité à l'issue d'un atelier «cuisine». Cet atelier avait pour objectif d'apprendre, à ces personnes, la cuisine avec des produits frais mais à des prix compatibles avec leurs petits revenus. La particularité de cet atelier, c'est qu'il était pratiqué par un chef cuisinier d'un restaurant ayant une renommée importante; celui-ci était persuadé que la cuisine avec des produits de qualité, à moindre coût était possible et son éthique l'a engagé dans cette démarche auprès de ce public.

A la fin de ces réunions, un groupe d'usagers s'est posé la question d'un regroupement pour acheter ensemble les fruits et les légumes et certains produits de base (riz, farine). Au cours des premières réunions, la proposition d'y convier toutes les associations sociales et solidaires des différents quartiers de la ville a émergé; aujourd'hui 4 ou 5 associations sont parties prenantes, une trentaine de familles sont concernées et une dizaine de personnes forment le noyau dur. Lors de ces réunions, les discussions s'organisent autour de deux points: consolidation du projet par la mise au jour des valeurs et trouver les meilleures façons d'évaluer leurs besoins alimentaires.

2.1.1. Le projet

Dès la première réunion en septembre 2009, il apparaît très vite que les participants cher-

² Produits laitiers: près de 6 millions de litres de lait UHT demi-écrémé, 2592 tonnes de beurre, 2400 tonnes de fromage mais aussi des crèmes dessert, du chocolat, du riz au lait, des petits pots pour les bébés, produits à base de céréales: 3 058 tonnes de farines, 6990 tonnes de pâtes, céréales petits déjeuner, biscuits, plats cuisinés comme le couscous royal..., produits à base de riz: 2400 tonnes de riz, produits à base de sucre: 504 tonnes de sucre en morceaux, confiture.

chent à accéder à une alimentation de qualité pour tous: la mixité sociale est affichée d'emblée; si c'est le «bio» qui semble être le point de repère, ils ouvrent la réflexion à d'autres possibilités sans pouvoir encore repérer ce que cela pourrait être. Des visites auprès d'Amap, d'une épicerie solidaire les renforcent dans l'idée qu'ils sont «sur autre chose», plutôt sous la forme d'une coopérative d'achat. En janvier 2010, une réunion autour de la recherche d'un nom pour identifier leur projet, va ancrer une charte implicite de leur démarche: celle de la prise en compte des conditions de la production alimentaire et donc des producteurs. Ils vont ainsi continuer à rencontrer des producteurs via des organisations comme une coopérative ou une plate-forme mais aussi des petits producteurs, chez eux, dans les conditions de leur réalité. Des intervenants extérieurs comme les agents de développement agricole des collectivités territoriales, un accompagnateur de projets innovants alternatifs, des chercheurs, vont venir nourrir leurs réflexions. Ils affirment leur souhait d'acheter en circuits courts, sont sensibles à la problématique d'installation et du maintien des producteurs et de leurs revenus. Leur projet prend en compte une dimension solidaire entre eux mais aussi en direction des producteurs.

Leur cheminement s'appuie avant tout sur leur réalité; ils vont commencer par élaborer des listes de comparaison de prix entre divers points de vente: grande surface, coop bio, hard discount. Puis ils décident de faire une première liste de fruits et légumes qu'ils consomment tous et de demander à chacun de faire le relevé de leur consommation; ainsi ils aboutiront à une première estimation de leurs besoins: 130kg fruits/légumes pour 26 familles. Ce premier bilan les conforte dans leur intuition de commencer à petite échelle.

La rencontre avec Paul, un jeune producteur qui s'installe les convainc, de prendre le temps de discuter avec les producteurs; Paul leur propose d'organiser une rencontre avec d'autres producteurs proche de lui; celui-ci est intéressé par leur projet et voudrait bien co-construire «quelque chose».

Des compétences individuelles se font jour et organisent une distribution, entre eux, des tâches; les réunions sont fréquentes (jusqu'à une par semaine);

Ils mesurent qu'ils sont au début de leur réflexion, qu'il leur faut du temps pour construire des réponses; ils commencent à envisager la création d'une association pour se donner une légitimité en se disant que c'est une première étape; les statuts sont travaillés en mai 2010 et l'association verra le jour fin juin 2010.

2.1.2. Les éléments de compréhension

Ces personnes ont en commun du capital social et de la dynamique collective; ils ont une volonté commune de trouver une solution à un problème de vie quotidienne qui est l'accès à une alimentation de qualité. Ils sont tous en situation de précarité et trouvent dans ce collectif du lien social.

Leur démarche est construite sur l'expérimentation ensemble, pas à pas, de ce que veut dire «accès à l'alimentation de qualité»; pour la plupart, il s'est agit de sortir de leur cadre habituel: le marché à côté de chez soi, la grande surface ou l'épicerie. Aucun ne connaissait de producteur et la réalité de leur travail. L'expérience de la précarité des producteurs et la proximité avec la leur, a été une ouverture dans leur façon de réfléchir à leur projet.

On peut être surpris de les voir avancer aussi lentement et surtout sans expérimenter le fait d'acheter déjà quelques produits. En observant d'autres groupes qui se revendiquent de la

même démarche et qui passent à l'acte, il semble bien que ce qui se joue ici est du ressort du lien social; ce rythme aujourd'hui a au moins l'avantage de créer de la cohésion dans un groupe rassemblé avant tout par la résolution d'un problème de vie quotidienne; un apprentissage de discussion, de construction des questions, de recherche de réponses se fait collectivement; la démarche qui consiste à rencontrer des producteurs, faire des visites au marché gare, à une Amap etc., est autant d'expériences partagées, source de liens forts.

D'autre part, ce groupe est investi par un certain nombre d'instances (collectivité territoriale, pépinière de l'économie sociale, marché-gare) comme «innovant». Ces instances sont en «panne» de réponses face à la montée de la précarité. Indépendamment des motivations de chacun des membres de ce collectif, leur démarche est créatrice de reconnaissance sociale comme symbolique d'un accès à l'alimentation de qualité. Dans le contexte actuel où les circuits courts et les alternatives aux circuits longs sont chargés de ré-enchanter le réel, ce groupe porte aussi l'espoir d'une alternative aux circuits classiques. Même si les participants ne se sentent pas directement concernés, ils sont collectivement investis de ce rôle social qui est celui de démontrer comment une telle alternative d'accès à l'alimentation, acte une initiative citoyenne. C'est à la fois un point d'appui et une possible déception:

- > point d'appui parce que des facilitations viennent spontanément se proposer et des opportunités d'accompagnement
- > possible déception parce que l'ensemble des éléments pour l'instant ne résoud pas la question «monétaire» et les petits moyens de la plupart de ces familles.

2.2. POINT DE VENTE COLLECTIF

Une association de développement agricole et une autre, de solidarité avec le monde paysan se sont retrouvées à devoir faire face à des agriculteurs en grandes difficultés économiques; les échanges ont mis au jour le fait que la plupart d'entre eux, engagés dans une commercialisation auprès de grossistes ou dans leur filière respective, étaient obligés de vendre à perte; deux d'entre eux étaient même sur le point de déposer le bilan. L'association de développement a comme objectif celui d'accompagner les producteurs dans la relocalisation de leur production, dans l'amélioration de la qualité et dans la diversification des formes de commercialisation. Cette association milite également pour que des formes collectives de coopération ou de mutualisation s'installent entre les producteurs et qu'ils se réapproprient la gestion de leur exploitation. En redonnant accès à des produits locaux, de saison et de qualité à tous les habitants du département, cette association par des projets d'ouverture de point de vente collectif, cherche à lutter contre l'exclusion alimentaire, tout en permettant aux paysans du territoire de vivre. Il s'agit d'une relation réciproque de solidarité: ce point de vente doit être solidaire dans les deux sens.

La conjonction de ces préoccupations portées par différents acteurs se concrétise dans une petite ville du Sud, par la construction d'un projet d'épicerie solidaire.

2.2.1. La démarche participative

En 2006, six réunions de travail réuniront plusieurs acteurs:

- > les deux associations proches des producteurs

- > le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dont les usagers seront des bénéficiaires potentiels en tant que consommateurs;
- > la plupart des associations communales de solidarité: Secours Populaire, Secours Catholique, Emmaüs, Restos du Coeur, dont plusieurs assurent des distributions alimentaires. Elles pourraient être intéressées pour se fournir en produits locaux de qualité, mais aussi faire connaître le projet à leurs bénéficiaires.
- > Les services de l'insertion du conseil général et des élus de la municipalité ont participé à plusieurs des réunions de travail.

Deux réunions plus spécifiques vont également être déterminantes pour le projet.

- > La première sera une réunion avec un groupe de consommateurs usagers du CCAS, afin de leur présenter les grandes lignes du projet. Les consommateurs ont signifié leur intérêt pour le projet d'épicerie solidaire, et plusieurs d'entre eux ont manifesté la volonté de s'impliquer dans la construction du projet. Notamment il y aura une discussion autour du prix. L'un des producteurs explique que lorsqu'il vend sa production de pomme à 35 centimes d'Euros le kilo, son travail n'est pas payé; pour qu'il le soit, il lui faut vendre au moins à 50 centimes. La réaction des personnes présentes est unanime: pas question pour eux de ne pas payer le travail du producteur, alors que pour certaines de ces personnes, elles n'ont que 7€ par jour pour se nourrir. Cet élan de reconnaissance est intéressant et vient désacraliser le fait que le prix est un barrage infranchissable dans les mentalités.
- > La deuxième est une réunion avec les acteurs de l'aide alimentaire; ils s'engagent à soutenir ce projet, notamment en renvoyant vers cette épicerie l'ensemble des bénéficiaires mais aussi les subventions qui accompagnent l'aide alimentaire.

Le projet prend forme et va jeter les bases de son fonctionnement:

- > une organisation collective: la gestion participative se fera à partir de trois collègues (celui des producteurs, celui des consommateurs et celui des collectivités et associations).
- > maîtriser les coûts et inscrire le projet dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- > mettre en œuvre un prix différencié en fonction de critères de revenu: les personnes à plus faibles revenus paieraient leurs produits à prix coûtant (le prix payé au producteur), les charges de fonctionnement étant imputées sur les consommateurs plus aisés.
- > démarrer avec une gamme de produits réduites (uniquement fruits et légumes, une dizaine de produits l'hiver et autant l'été) pour faciliter la gestion et limiter la perte. La possibilité d'élargir à d'autres produits reste l'objectif pour la suite.

D'autre part, le CCAS engagé dans le plan «Alimentation et insertion» souhaite que les actions autour de la prévention nutritionnelle, de la santé soient aussi présentes dans ce projet. Rapidement, un nom apparaît pour identifier ce projet et une évolution dans la sémantique: on passe d'une épicerie sociale à un point de vente collectif solidaire; la responsable, salariée de ce point de vente, reprend chaque personne qui utilise le vocabulaire «épicerie sociale»;

ce que met en avant ce nouveau vocabulaire, c'est une organisation collective entre producteurs, consommateurs et acteurs associatives, pouvoirs publics où la solidarité est censée circuler dans les deux sens.

Le bilan à six mois du projet (décembre 2008), montre qu'il y a 256 foyers bénéficiant du tarif réduit sur 2500 adhérents.

Les familles à petits budgets se caractérisent par le fait d'habiter le quartier, de percevoir les minima sociaux à 82% (salaire précaire 4%, retraités précaires 4%), 40% sont des personnes seules et 40% sont des parents seuls avec enfants. Ils achètent en priorité les légumes, puis les fruits (70% ont moins de 12€ par jour et par personne).

15% du volume des achats est consommé par les personnes en situation de précarité.

L'organisation et la gestion se sont faites sous forme participative; sept commissions sont créées et travaillent sur des objectifs précis.

Cette forme d'organisation prenant en compte l'ensemble des acteurs partie prenante du projet est la garantie que le projet est fondé sur une démarche participative; il fait en sorte de travailler dans le réel de chaque partie prenante sans perdre de vue les contingences économiques.

2.2.2. Les enseignements du projet

Si ce projet est original dans son ensemble, il pointe les difficultés à la fois économiques de viabilité de l'entreprise et les difficultés sociales d'accès à l'alimentation de qualité pour les personnes à petits budgets. Si une première analyse montre que la question monétaire est primordiale (70% ont moins de 12€ par jour et par personne), les pratiques alimentaires le sont également;

La mixité sociale à la base du projet permet un équilibre financier (sûrement précaire dû à la volatilité d'une partie des adhérents); cependant le volume d'achat des personnes précaires reste minime (15%).

Alors que ce projet est soutenu par des subventions publiques (25% du budget), il apparaît que la durabilité de l'entreprise est encore en devenir.

Cependant l'expérience est riche d'enseignements sur trois points:

- > les producteurs: ils étaient aussi destinataires du projet; en effet, c'est bien par la présence de certains d'entre eux en grande difficulté que l'idée d'un point de vente collective solidaire s'est développée. La construction d'un collectif qui va rassembler des producteurs en difficultés, des producteurs voulant sortir des circuits longs, des producteurs en monoculture et des producteurs engagés dans la recherche de prix équitables est un acquit même si il est complexe à animer.
- > la fixation des prix: cette fixation est source de débats entre les différentes parties prenantes; il y a peu d'endroit où les prix sont ainsi discutés; certes, la réalité de l'entreprise oblige à rester vigilant mais la mise en débat de l'ensemble des critères à prendre en compte et la transparence des décisions est un des points forts du projet; de la même façon, les discussions sur la qualité des produits, sur le développement durable sont autant de points qui structurent la démarche.
- > si la fixation du tarif réduit est sur un mode classique (évaluation des travailleurs sociaux), il n'en reste pas moins que c'est plutôt le reste-à-vivre (donc le réel) qui

est pris en compte plutôt que le quotient familial; d'autre part, chaque adhérent a une carte qui lui autorise le passage aux caisses et celle-ci permet de rendre anonyme «l'addition»: pas de justificatif à fournir, la procédure s'est faite en amont; il y a là une vraie attitude de respect de la dignité des personnes.

Ce que montre ces deux expériences, c'est qu'il est difficile de croiser circuits- courts et petits budgets sans «rogné» sur quelque chose. Chercher à rendre solidaire à la fois le revenu du producteur et les petits budgets des familles demande deux choses:

- > l'intervention de tiers, non pas comme sous-traitant ou médiateur mais comme partie prenante (les pouvoirs publics, d'autres citoyens)
- > la localisation de la production et de la consommation

3. CONCLUSION

Le mode d'organisation de l'aide alimentaire admet difficilement le croisement avec les circuits courts; d'autre part, chercher à faire entrer les circuits courts dans le modèle actuel revient à rajouter un niveau d'organisation; une volonté politique affirmée au niveau organisationnel tant sur le plan français que sur le plan européen plaide plutôt en faveur d'un modèle entrepreneurial social et humanitaire, peut-être de plus en plus proche du business social.

La crise oblige la réorganisation du marché agroalimentaire et l'aide alimentaire proche d'une organisation en circuit long s'est professionnalisée avec une montée en compétences de ses opérateurs; le système basé sur un tabou quasi religieux autour d'un argument d'autorité «des gens ont faim», en justifie la forme. Face à l'augmentation régulière des volumes distribués, interprétés comme une montée des besoins, les filières de distribution s'organisent et font l'objet d'un contrôle administratif de plus en plus appuyé. La distribution des aides nationales et européennes est conditionnée à de nombreux contrôles - contrôle sanitaire, contrôle des bénéficiaires – ainsi qu'à une optimisation de l'organisation (informatisation, contrôle des quantités, gestion des stocks, etc.). Le paradigme mis en œuvre relève du pragmatisme: face à la montée des besoins, il faut organiser la réponse et optimiser sa mise en œuvre. Ce pragmatisme opérationnel ne laisse place à aucun questionnement concernant l'évolution de la situation: comment expliquer la montée régulière des volumes distribués? Où se situe la limite entre la réponse à l'urgence et l'organisation d'une filière économique parallèle?

Cependant la massification des processus de précarité et de pauvreté oblige à prendre en compte la façon dont les gens s'organisent pour accéder à l'alimentation; les deux exemples proposés sont représentatifs d'une multitude d'initiatives (groupements d'achats informels, les jardins partagés, le troc, le glanage, le partage de l'accès à l'aide alimentaire...); ils rendent compte que lorsqu'on laisse le pouvoir d'agir des individus s'exprimer, il y a des solutions qui se trouvent. Les circuits courts permettent plus facilement l'empowerment, la mixité sociale et la construction de cohésion sociale.

L'aide alimentaire telle qu'elle existe, est nécessaire pour faire face aux situations d'urgence; mais elle a tendance dans sa forme dominante et moralisante à empêcher les initiatives citoyennes comme opportunité de mobiliser les personnes en situation de pauvreté contre

les mécanismes producteurs d'exclusion et pour le respect de leur droit fondamental à une alimentation de qualité et durable. Il est important de chercher les liens de co-existence entre ces initiatives et la filière «aide alimentaire» telle qu'elle a cours, en renvoyant la mise en débat et en pratique à l'échelle des territoires de vie. La mobilisation des circuits courts devient alors une des pistes possibles et non plus un niveau se rajoutant à une organisation verticale, centralisée et gestionnaire. De plus, la garantie que l'aide alimentaire reste dans le premier pilier de la PAC met en avant le lien fort entre politique agricole et politique d'alimentation; c'est aussi une façon de ne pas délier la notion d'accès à l'alimentation pour tous, des conditions de sa production: le territoire de vie devient encore plus légitime comme espace de gouvernance et d'innovation du croisement «circuits courts et aide alimentaire».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALPHA.A & al (2002): *L'aide alimentaire de la distribution à la participation*, Paris, Solagral

BIRLOUEZ.E (2009): L'insécurité alimentaire en France in *Défi alimentaire mondial: les politiques face à la faim*, revue Pour n°202-203, 73-78p

CAILLAVET.F & al (2006): L'alimentation des populations défavorisées en France: synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel in *Les travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale 2005-2006*, La Documentation sociale

CESAR.C (2007): Etude Abena 2004-2005: Comportements alimentaires et situation de pauvreté - Aspect socio-anthropologique de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France. En ligne. Institut de Veille sanitaire (INVS), <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000728>.

DELAVIGNE.A-E, MONTAGNE.K (2008) «De la honte d'avoir faim dans un pays riche: Introduction: «manger pour vivre: l'alimentation en condition de précarité dans les pays «riches»» [The shame of being hungry in a developed country]. *Anthropologie of food*. En ligne. no 6 (septembre). <http://aof.revues.org/index4243.html>.

HUBERT.H-O & NIEUWENHUYS.C (2010): *L'aide alimentaire au coeur des inégalités*, Paris, L'Harmattan

LHUISSIER.A (2007): *Alimentation populaire et réforme sociale. Les consommations ouvrières dans le second XIXe siècle*, Paris, Quae éditions/MSH

CSA: Enquête auprès des associations partenaires de la Fédération des Banques Alimentaires et des personnes accueillies: pratiques et opinions à l'égard des critères d'attribution de l'aide et focus particulier sur les personnes accueillies ayant un emploi. 2008. En ligne. Institut

Cour des comptes européenne: L'aide alimentaire de l'Union européenne en faveur des personnes démunies: une évaluation des objectifs, ainsi que des moyens et des méthodes utilisés. 2009. En ligne. Coll. «Spécial», 6. Luxembourg: Cour des comptes européenne, 56 p. http://eca.europa.eu/products/SR09_06